



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

PÔLE JURIDIQUE PROCES-VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION

Réunion en présentiel au siège du District de Football de la Haute-Vienne du jeudi 18 janvier 2024 à 18H00, relatif au statut des jeunes pour les équipes de D1 et D2.
PV n° 3

Présents : MME BERSOUX Isabelle – MM MISTOIH Camaridine – LATOUR Marc – DECONDE Johnny - PARTHONNAUD Christian.

Excusés : SIMOES Kévin.

Absent : Cédric LEBLANC.

Selon les articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF, [...] les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique envoyé d'une adresse mail officielle du club. A la demande de la Commission d'Appel, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. [...] Le droit d'examen étant de 100 euros (Tableau relevé des droits financiers saison 2023/2024).

STATUT DES JEUNES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE EQUIPES DE DEPARTEMENTAL 1 ET DEPARTEMENTAL 2

Le statut des jeunes a été mis en place dans un but, d'une part de structurer les clubs et d'autre part de préparer ceux qui évoluent en Départemental 1 (D1) aux obligations en matière «d'équipes de jeunes» en cas d'accession en Régional 3 (R3) conformément aux Règlements Généraux de la LFNA.

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

1 – Obligations des clubs de D2

(Article 2 du statut des jeunes)

[...]

Les clubs dont l'équipe représentative senior dispute le championnat départemental de D2 ont l'obligation d'engager dans les compétitions officielles du District des équipes de jeunes.

- 1 équipe U11 (Foot à 8),
- 1 école de Football (avec un minimum de 10 licencié(e)s entre U6 et U9 - Foot à 5 ou Foot à 4),
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé au minimum du CFF1 (module U9 / U11), ou initiateur 1 et possédant la licence éducateur fédéral, ou équivalent.

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes et Groupements, au sens des articles 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

[...]

2 – Obligations des clubs de D1

(Article 3 du statut des jeunes)

[...]

Les clubs dont l'équipe représentative senior dispute le championnat départemental de D1 ont l'obligation d'engager dans les compétitions officielles du District des équipes de jeunes.

- 1 équipe U13 (Foot à 8),
- 1 équipe U11 (Foot à 8),

- 1 école de Football (avec un minimum de **10 licencié(e)s entre U6 et U9** - Foot à 5 ou Foot à 4),
- **1 Responsable Technique Jeunes** désigné diplômé au minimum du **CFF2** (module U13 / U15) ou **Initiateur 2** et possédant la licence éducateur fédéral, ou équivalent.

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des Ententes et Groupements, au sens des [articles 39 bis et 39 ter des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football](#).

[...]

Les obligations seniors masculins en matière de jeunes pour le niveau Régional 3 (R3) reprises ci-dessous, sont mentionnées à [l'article 8 point 2/ \(Equipe de Jeunes\) des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine](#).

Championnat R3 :

- 1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14,
- 1 équipe U13,
- 1 équipe U11,
- 1 école de Football (minimum de **10 licenciés entre U6 et U9**),
- 1 **Responsable Technique Jeunes** désigné diplômé à minimum du **CFF2** ou **Initiateur 2**, ou équivalent.

SITUATION INTERMEDIAIRE :

Deux mails ont été adressés aux clubs de D1 et D2 afin de connaître leur situation en matière d'équipes de jeunes. (1er le 27/09/23 à 17H25 et 2ème le 07/11/23 à 15H27).

La commission rappelle aux clubs qui n'ont pas encore retourné les renseignements demandés de bien vouloir le faire le plus rapidement possible.

1 – Sanctions

Conformément à l'article 4 du statut des jeunes, la situation des clubs au regard des obligations est examinée une première fois au cours de la saison, suivant les données recueillies dans Foot 2000. (**Situation intermédiaire**).

La situation définitive s'effectuera au 30 avril 2024 (date butoir de fin d'enregistrement des licences).

Les clubs de D1 et D2 qui ne seront pas en règle avec le statut des jeunes en fin de saison seront considérés en 1ère année d'infraction (Amende fixée par le barème financier).

L'état actuel des clubs est répertorié dans les tableaux ci-dessous.

CLUBS D1	EQUIPES U13	EQUIPES U11	TOTAL (10 LICENCIES) U6 / U 9 (GF)	1 EQUIPE U13 – 1 EQUIPE U11 – 1 ECOLE FOOT 10 LICENCIES U6/U9) – 1 RESPONSABLE TECHNIQUE CFF2 OU INITIATEUR 2	DECISIONS
				NOMS – DIPLOMES – LICENCES	
AS AMBAZAC (509527)	2	1 ENT (BEAUNE)	21 dont 1 F	MANDON Mathieu – CCFISE 01/07/23	Mail reçu le 03/10/23
AV.BELLAC BERNEUIL SJL (580850)	3 FUN87 (2G ET 1F)	2 G FUN87	37 dont 8F	/	Pas de réponse
USA COMPREIGNAC (523163)	2 ENT (NANTIAT)	3 ENT (NANTIAT)	4	/	Pas de réponse
LIMOGES VIGENAL FC (580780)	1	0	11	/	Pas de réponse
SC VERNEUIL/VIENNE (520964)	4 (3G ET 1F)	4	55 dont 1 F	/	Pas de réponse
AS SAINT JUNIEN (523322)	3	2	34 dont 3 F	/	Pas de réponse
JS LAFARGE 2 (519926)	2	2	60 dont 8 F	OUAHBI Yassir – BMF 25/05/22	Mail reçu le 03/10/23
AS AIXE/VIENNE (500370)	2	2	40 dont 2 F	FRUGIER Eric – Educ F – BEF – 13/08/14	Mail reçu le 02/10/23
FC SAINT BRICE/VIENNE (512240)	0	1 - Ecole de Foot Val de Vienne	23 dont 2 F – Ecole de Foot Val de Vienne	/	Pas de réponse
AS EYMOUTIERS (507210)	1 ENT (CHAT NE.)	1 ENT (CHAT NE.)	18 dont 4F	SIMON Florent – Educ F – I2 – 13/07/12 SCAFONE Andy – Educ F – I1 – 16/01/10	Mail reçu le 07/11/23
OCCITANE FC (550210)	2	1	21 dont 2 F	/	Pas de réponse
JA ISLE (509585)	4 (3G ET 1F)	3	53	/	Pas de réponse

CLUBS D2 A	EQUIPES U11	TOTAL (10 LICENCIES) U9 / U 6 (GF)	1 EQUIPE U11 – 1 ECOLE FOOT 10 LICENCIES U6/U9) – 1 RESPONSABLE TECHNIQUE CFF1 OU INITIATEUR 1 NOMS – DIPLOMES – LICENCIES	DECISIONS
ANF 87 (581314)	2 G	30 dont 2F	BARBARIN Raphaël – CFFI 10 – 04/09/23	Mail reçu 02/10/23
US BEAUNE LES MINES (534030)	1 G	33 dont 2F	FLORIAN Jean Max – CCFISE – 01/07/23	Mail reçu 05/10/23
OC ROCHECHOUART (517994)	1 G	36	LALLET Vincent - Licence – Dirigeant -01/08/23	Mail reçu 28/09/23
FCC ORADOUR SUR VAYRES (546434)	3 (2 G ET 1 F)	36 dont 11F	PAILLOT Nicolas – Anim U19 CFFI 14 01/07/23 – 21/06/23	Mail reçu 01/10/23
SA LE PALAIS/VIENNE (507946)	3 G	57 dont 2F	/	Pas de réponse
LIMOGES FOOT (560360)	3 G	51 dont 1F	/	Pas de réponse
FC DES 2 VALLEES (525459)	2 G dont 1 Ent. ROC.	26 dont 1F	CHESSERON Arnaud – Educ. Féd. CCFISE – 01/07/23	Mail reçu 20/10/23
ENT. NIEUL ST GENCE (509974)	2 G + 2 G – Ecole de Foot de la Glane	42 dont 2F	GLENISSON Pascal - Initiateur 1 08/04/95 – 03/07/23	Mail reçu 03/10/23
CA RILHAC RANCON 2 (520169)	3 G et 2 F	78 dont 16F	MUNOZ RUIZ Nicolas – CCFISE 01/07/23 validée le 26/06/23	Mail reçu 31/10/23
AS SAINT JOUVENT (529670)	0	0	/	Pas de réponse
AS ST JUNIEN 2 (523322)	2	34 dont 3 F	/	Pas de réponse
US VEYRAC (529658)	2 G – Ecole de Foot de la Glane	35 – Ecole de Foot de la Glane	/	Pas de réponse

CLUBS D2 B	EQUIPES U11	TOTAL (10 LICENCIES) U9 / U 6 (GF)	1 EQUIPE U11 – 1 ECOLE FOOT 10 LICENCIES U6/U9) – 1 RESPONSABLE TECHNIQUE CFF1 OU INITIATEUR 1 NOMS – DIPLOMES – LICENCIES	DECISIONS
AS AIXOISE 3 (500370)	2	40 dont 2 F	FRUGIER Eric – Educ F – BEF – 13/08/14	Mail reçu le 02/10/23
AS NEXON (509539)	2 G – GJ Pays de Nexon	23 dont 1 F	MAURY Benjamin – RTJ – CCFISE - 15/07/23 PEDENON Quentin – U7 – Dir - 03/07/23	Mail reçu 02/10/23
ESP LA GENEYTOUSE (527460)	0	0	/	Pas de réponse
US SOLIGNAC LE VIGEN (512102)	2 G	37 dont 4 F	VILETTE Thomas – CCFISE – 16/08/23	Mail reçu 11/10/23
FCCL COGNACOIS (549619)	1 G ENT. ST PRIEST/A	4	/	Pas de réponse
USA CONDAT SUR VIENNE (514768)	2 G	72 dont 1 F	BONNIN Thomas – CFFI 10 – 30/06/23	Mail reçu 09/11/23
AC TURQUES LIMOGES (560233)	0	0	/	Pas de réponse
FC PAYS AREDIEN (560189)	2 G	65 dont 6 F	TOUMIEUX Kevin – CCFI 6 - 31/07/23 PETIT Gérard - Educ Fédé - Init. 1 – 21/09/23 SABROSSO Frédéric – CCFI 10 – 17/07/23	Mail reçu 28/09/23
FOOT SUD 87 (520983)	2 G ENT. LA CROISILLE	16 dont 2 F	/	Pas de réponse
US LA ROCHE L'ABEILLE (520137)	2 G – GJ Pays de Nexon	18	JOUVIE Denis - (U7) – Dir – 19/07/23 DUPUY Killian - (U9) – Dir 20/07/23	Mail reçu 06/12/23
LIMOGES MAYOTTE (590688)	1 G	8	DJAHHA Sulayman – Libre – 26/06/23 (Prévoit formation) MOUZIDALIFA Saïd – Dir – 26/06/23 (Prévoit formation) DANIEL Bourhane – CCFISE – 21/06/23	Mail reçu 23/11/23
SC VERNEUIL SUR VIENNE 2 (520964)	4	55 dont 1 F	/	Pas de réponse

Nota : La commission rappelle que les éléments répertoriés dans les tableaux ci-dessus relatifs au nombre de licencié(e)s est indicatif, à une date précise et peut varier en fonction des nouvelles licences enregistrées.

PARTHONNAUD Christian
(Président Commission Statuts et Règlements)



BERSOUX Isabelle
(Secrétaire de séance)



Procès-Verbal validé par le Secrétaire Général, monsieur **TALABOT Frédéric** le **22 Janvier 2024**
(Secrétaire Général)

